

Comité équité diversité inclusion de l'INRS

Mandat et rôle

Le mandat du comité équité, diversité, inclusion (EDI) consiste à guider les efforts de l'INRS pour offrir à tous les membres de sa communauté un environnement de travail et d'études sain, équitable et inclusif, exempt de toute forme de discrimination. Il offre un espace de partage d'information, de discussion et de collaboration autour des questions d'EDI à l'INRS. Le rôle du comité EDI est d'offrir des avis et des recommandations au comité de direction concernant les enjeux d'EDI touchant sa communauté, incluant sans nécessairement s'y limiter les tâches suivantes :

- élaborer un plan d'action en matière d'EDI à l'échelle de la communauté INRS qui s'inscrit dans les priorités de son plan stratégique 2019-2024 ¹;
- faire le suivi des actions réalisées conformément au plan d'action, mesurer les progrès institutionnels de l'INRS en matière d'EDI, recommander des corrections si les objectifs/cibles du plan d'action ne sont pas atteints et déposer un rapport annuel au comité de direction et à la communauté;
- s'assurer de l'arrimage entre les exigences en matière d'EDI (plan d'action EDI et atteinte ou dépassement des cibles) dans le cadre du programme des chaires de recherche du Canada (PCRC), le plan d'action EDI plus global de l'INRS et les actions en découlant ;
- réviser le rapport de progrès annuel à remettre le 15 décembre dans le cadre du programme des Chaires de Recherche du Canada;
- proposer au comité de direction de nouvelles politiques, procédures ou mesures spéciales ainsi que des avenues de révisions des politiques, procédures et mesures en place à la lumière de l'EDI de manière à favoriser l'inclusion des groupes désignés tels que, les femmes, les minorités visibles, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les personnes LGBTQ2+, etc., au sein de sa communauté et d'éliminer les barrières systémiques;
- formuler des recommandations en matière d'EDI notamment concernant la collecte de données et d'information au sein de la communauté universitaire, la mesure des besoins et des progrès de l'INRS (c.-à-d. collecte de données démographiques ou autres, recueil des suggestions des membres de la communauté au sujet des barrières et des actions à entreprendre pour y remédier dans les structures, politiques, pratiques actuelles de l'institution, consultation, enquête ou sondage, etc.);
- recommander, offrir et appuyer la formation et la sensibilisation aux questions et enjeux de l'ÉDI pour toute la communauté;
- promouvoir et communiquer à la communauté les bonnes pratiques, initiatives, succès, etc. en matière d'EDI de l'INRS.

¹ Dans son plan stratégique, l'INRS a notamment identifié dans la priorité « Rassembler », trois objectifs visant à former à l'INRS une communauté interdisciplinaire, unie et collaborative : 1) Intensifier le sentiment d'appartenance à l'INRS de toute sa communauté ; 2) Offrir à l'INRS un milieu de vie stimulant, créatif et ouvert ; 3) Promouvoir à l'INRS un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.

Composition

La composition du comité doit refléter une représentation diversifiée des personnes provenant de divers secteurs d'activités et centres de l'INRS, tout en incluant au minimum 50 % de personnes issues des groupes désignés. Le mandat d'un membre au sein du comité EDI est de deux ans, renouvelable pour une année additionnelle.

Suggestion de composition de comité (13 personnes)

1 dirigeante ou dirigeant (présidence du comité)
1 représentante ou représentant pour chacun des centres (4), dont au moins : <ul style="list-style-type: none">- une directrice ou un directeur de centre- une ou un titulaire de Chaire de recherche du Canada- une représentante ou un représentant du syndicat
2 étudiantes ou étudiants
2 membres du personnel
1 conseillère ou conseiller en ressources humaines responsable des affaires professorales
1 cadre
1 agente ou agent d'équité
1 représentante ou représentant externe

Fonctionnement

Le comité devra se rencontrer quatre fois par année. Les rencontres pourront avoir lieu par visioconférences ou conférences téléphoniques, mais au moins une rencontre en personne aura lieu chaque année.

Le comité devra prévoir un budget pour les déplacements afin de favoriser les rencontres en personne pour tous les membres, et minimalement pour la rencontre annuelle en personne.

Le comité pourra former au besoin divers groupes de travail sur des questions ou mandats spécifiques, pour l'aider à atteindre ses objectifs. Ces groupes de travail devront impliquer au moins un membre du comité EDI, et faire rapport au comité EDI.

Reddition :

Le comité EDI se rapportera au comité de direction sur une base annuelle au moyen d'un rapport écrit portant sur son mandat en général et sur ses activités. Le rapport sera approuvé par le comité EDI avant son dépôt. Le cas échéant, le comité EDI pourra se rapporter au conseil d'administration à la requête de ce dernier.

La version finale et approuvée du rapport sera publiée sur EspaceRH et la communauté en sera informée.